

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le seize novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le dix novembre deux mille vingt-et-un, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Madame Marle-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL, Monsieur Thierry VANDAELE, Madame Marine VIAUD

EXCUSÉS : Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Louise MOREAU et Monsieur Stéphane PIERRE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Sonia ESNAULT

Nombre de conseillers

En exercice.....33

Présents29

Votants29

DCM n°214/2021 - T214 - 8.8.4 - RAA**Parc éolien de La Ferme du Nilan (SAINT-SULPICE-DES-LANDES) - enquête publique - avis**

Étant concerné indirectement par cette délibération, Monsieur FOULONNEAU quitte la séance.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par arrêté préfectoral numéro 2021/ICPE/224 en date du 26 août 2021, une consultation a été ouverte auprès du public, du 18 octobre 2021 à 9 heures jusqu'au 19 novembre 2021 à 17 heures inclus, suite à la demande formulée par la SAS Ferme éolienne du Nilan en vue d'être autorisée à exploiter un parc éolien composé de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire de VALLONS-DE-L'ERDRE (SAINT-SULPICE-DES-LANDES).

Par arrêté préfectoral numéro 2021/ICPE/292 en date du 10 novembre 2021, cette consultation a été prolongée jusqu'au 03 décembre 2021 inclus car le public n'a pas pu accéder à certains documents sur le registre dématérialisé.

Le lien internet permettant d'accéder à l'ensemble des éléments de cette enquête publique a été envoyé aux élus par courriel le 10 novembre 2021.

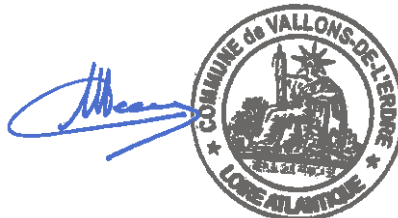
Pour rappel, le conseil municipal a décidé, lors de sa réunion en date du 19 octobre 2021, de reporter sa décision à la prochaine séance de l'assemblée délibérante afin de prendre le temps d'organiser un temps de travail sur le sujet de l'éolien, temps de travail ayant eu lieu le 02 novembre courant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par douze votes pour, deux votes contre et quinze abstentions :

ÉMET un avis favorable sur cette enquête publique.

Décision d'afficher en mairie
VALLONS-DE-L'ERDRE, le 18 novembre 2021

Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU



Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
ID : 044-200078079-20211116-DCM214_2021-DE